



# MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°007-2025

SEANCE DU : 13 février 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCATION**

Date : 06/02/2025

Affichée le : 06/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 25

Présents : 19

Votants : 22

Pouvoirs : 3

Absents : 3

<b>Etaient présents :</b>	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

**Absents représentés :**

Aïcha FOURCROIX ..... pouvoir à Patricia GOASDOUE

Hervé WEIFFENBACH ..... pouvoir à Pierre BEMELS

Reynald GARCIA ..... pouvoir à Patrick RAOULT

**Absents non représentés :** Hubert De RANCOURT, Paola DE SANTIS et Romain PREVALET**Secrétaire de séance :** Thierry CHAUMERLIAC

### Signature convention globale territoriale 2025 – 2029

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Considérant que** la convention territoriale globale de services aux familles (CTG) permet de mieux coordonner les politiques locales au service des habitants,**Considérant que** la convention territoriale globale s'inscrit dans le renforcement de la territorialisation des politiques familiales et sociales,**Considérant que** la convention territoriale globale favorise le partenariat entre la commune et la Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise,**Considérant que** cette convention peut être contractualisée par signature du Maire pour une période de cinq années (2025-2029)**Après avoir entendu l'exposé de Madame Patricia GOSDOUE,****Après en avoir délibéré,****Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** de valider la contractualisation de la convention territoriale globale 2025-2029
- **Autorise** le Maire à signer la convention territoriale globale et tous les documents qui s'y rapportent

Pour extrait certifié conforme, le 17 février 2025

Po le Maire empêché,  
Thierry CHAUMERLIAC

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le



ID : 095-219505047-20250217-00720251302-DE

